



## Ne rien simplifier et changer les règles du jeu...

*Quels que soient les dossiers, les déceptions succèdent aux belles annonces.*

*Il en va ainsi des traitements en floraison où l'on nous promet une prise en compte des bonnes pratiques par cultures et où on se retrouve avec une gestion horaire des traitements autour du coucher du soleil sans prise en compte des réalités techniques et économiques des exploitations.*

*Il en va ainsi de Sivens où un projet qui a passé toutes les étapes risque de se voir remis en cause par des changements de règle du jeu, en l'absence de toute transparence, sur la définition des projets de territoire.*

*Il en va ainsi d'une future assurance socle qui pourrait demain présenter une régression comparée aux conditions de l'actuelle couverture aléas climatiques.*

*Pour un gouvernement qui affiche la simplification pour ambition, l'agriculture devrait pourtant être une priorité.*

*Mais la satisfaction de quelques écolos et d'une suradministration galopante semble avoir pris le dessus, au détriment de la compétitivité de tout un secteur.*

## Le chiffre du mois

**107 qx/ha et 18 Mt :**  
ce sont les records de la production française de maïs pour 2014.

## MARCHÉS

### LA PRODUCTION D'ÉTHANOL AMÉRICAIN SOUTIENT LES PRIX

Selon l'USDA, 131 Mt (35 % de la production US et 13 % de la production mondiale de maïs) sont destinés à la production d'éthanol aux USA en 2014/15, un débouché déterminant dans le marché du maïs.

Après une sécheresse en début d'année, la production de canne à sucre brésilienne a baissé, entraînant perte de compétitivité de l'éthanol brésilien et réduction des exportations (-46 % par rapport à 2013, soit le plus bas niveau depuis 2003), au profit de l'éthanol américain: +30 % des exportations, niveau le plus élevé depuis 2011. De plus, les prix en recul d'un maïs abondant, et les faibles températures permettent d'optimiser les process, confortant les marges à la production.

Suite à des records de production réalisés fin novembre d'abord (982 000 barils/jour) puis début décembre (988 000 barils), les stocks se sont reconstitués à 17,8 millions de barils (21 jours de réserve). Ce rythme de production soutenu confirme la forte demande mondiale en éthanol, mais pourrait-il se maintenir dans un contexte de prix du pétrole en baisse ?

### Quelles perspectives pour la production d'éthanol ?

L'EIA (Us Energy Information Administration) a publié ses perspectives pour le marché des énergies en 2015 et prévoit le maintien d'un prix moyen du pétrole à 68 \$/baril environ pour l'année prochaine. Malgré la concurrence des énergies fossiles, les projections se font à un rythme moyen de production 2015 de 948 000 barils/jour, (931 000 barils/jour produits en moyenne en 2014).

Chez le 2<sup>ème</sup> producteur mondial d'éthanol, le Brésil, le gouvernement s'apprête à relever le taux d'éthanol contenu dans l'essence. Après une précédente hausse en 2013 à 25 % (20 % auparavant), il pourrait atteindre 27,5 %, entraînant une augmentation de la demande brésilienne de biocarburant de 1 milliard de litres/an.

Toutefois, en confirmant le 27 novembre dernier la volonté de ne pas réduire leur production de pétrole, les membres de l'OPEP ont entraîné une nouvelle baisse des cours du pétrole. Cela pourrait ralentir la transition énergétique des industries vers des énergies

renouvelables désormais moins compétitives, et réduire à terme la demande en éthanol.

### La Russie, au cœur des attentions

En parallèle, le conflit entre la Russie et l'Ukraine reste très suivi par les analystes, l'évolution des tensions pouvant se révéler très impactant sur les capacités d'export Mer Noire.

Le budget russe est dépendant pour plus de moitié des ventes d'hydrocarbures. La chute des cours du pétrole a directement impacté l'économie soviétique, entraînant la dévaluation du rouble face au dollar. Dans ce contexte, les céréales russes regagnent en compétitivité sur la scène internationale, à tel point que les exports pourraient compromettre l'approvisionnement du marché intérieur. De plus, la couverture neigeuse insuffisante pour protéger les derniers semis affecte d'ores et déjà le potentiel des récoltes 2015. Ainsi, pour éviter une pénurie, les analystes laissent entendre que le gouvernement russe pourrait limiter les exports (par des mesures tarifaires ou non-tarifaires). Ces pronostics sont venus soutenir le cours des céréales, mais le gouvernement russe a démenti (le 10 décembre) ses intentions de restreindre les exports de céréales, pour le moment.

## OGM

### UNE RÉVISION QUI NE RÈGLE RIEN

Le débat sur les OGM et leur mise en culture en Europe est sur la table depuis 2008. Les discussions ont été longues et parfois houleuses, mais les Institutions Européennes (Commission, Conseil et Parlement) semblent être parvenues à un accord, validé par les États Membres et qu'il reste à faire ratifier par le parlement Européen en janvier prochain.

Mais si ce sujet fait toujours autant de bruit, qu'en est-il réellement sur le fond ? Quelles sont les avancées du texte et que va-t-il changer ?

### Une révision limitée

En résumé, rien ! Enfin si, plus de latitudes pour les États Membres qui le souhaitent d'interdire un OGM qui serait autorisé au niveau européen, sans même avoir besoin de faire appel à de faux arguments scientifiques. C'est d'ailleurs peut-être la seule bonne nouvelle du dispositif : les États Membres pourront interdire les OGM sur tout ou partie de leur territoire sans invoquer la

mise en danger d'un papillon absent du territoire ou un risque inexistant pour la santé. Ils pourront le faire pour des raisons de coexistence ou simplement en raison de l'opposition des citoyens. Bref, un État opposé aux OGM n'aura que cet argument à soulever.

Certes la contrepartie est sensée être un déblocage des autorisations de mise en culture à l'échelle de l'Union Européenne. Ce qui fait dire à la Commission Juncker que de nouvelles autorisations pourraient être délivrées dès l'été 2015. Encore faudra-t-il que les États Membres jouent le jeu sur ce point... Mais dans cette optique, les pays ouverts à la culture des OGM auront aussi plus de latitudes pour les développer, accentuant encore les distorsions de concurrence entre agriculteurs au sein même de l'Europe.

### Complexité et distorsion

La situation est donc complexe car cette nouvelle réglementation peut satisfaire certains des acteurs et en desservir d'autres. C'est ce qu'a démontré la Conférence organisée le 9 décembre dernier par la CEPM à Bruxelles devant une centaine de décideurs, en appuyant sur les savoir faire et les difficultés concrètes d'une filière qui joue dans une compétition mondiale tout en étant privée des moyens de production les plus performants.

Pour la France, la messe est dite: même si l'AGPM s'est opposée sur le terrain juridique au gouvernement pour faire respecter le droit, il est évident que la nouvelle réglementation sera opportunément mise en œuvre pour interdire la culture des OGM, alors même que leur utilité, en fonction des événements, est largement démontrée.

En revanche en Roumanie, ou de l'autre côté des Pyrénées, nos amis et concurrents auront probablement accès dès la campagne 2016 à de nouveaux événements, plus compétitifs et répondant à plus d'enjeux techniques que le MON810, seul autorisé à la culture depuis 1998.

Concrètement l'avenir des OGM en Europe ce sera donc plus de distorsions de concurrence et une coexistence beaucoup plus compliquée à gérer avec une multiplication prévisible des zones de production et des événements autorisés. Et des marchés qui vont s'ouvrir... Mais, si notre Gouvernement ne change pas d'approche, tout cela se fera sans que les producteurs français puissent y accéder !

## SIVENS

### L'ENCRE CONTINUE DE COULER...

Missions d'expertise, procédure contentieuse au niveau européen, nouveau cadre pour les projets de territoires,... SIVENS reste au cœur de l'actualité.

### Entre expertises et contre-expertises

Sur le plan de l'expertise, le Ministère de l'Écologie (MEDDE) a dépêché trois nouveaux experts en appui à la mission préexistante du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). Un agronome, un hydrologue, et un spécialiste de la biodiversité, sont donc mobilisés depuis novembre dans l'objectif de travailler avec les différentes parties prenantes et de proposer des solutions avant la fin de l'année. Plusieurs

rencontres ont déjà eu lieu entre experts et agriculteurs, associations environnementales... L'une d'entre elles fut d'ailleurs l'occasion de déterminer le nombre réel d'agriculteurs bénéficiaires (directs ou indirects) du projet. Près de 75 agriculteurs ont répondu présent, confirmant l'estimation du Conseil Général du Tarn, au détriment de celle des opposants. L'équipe d'experts évalue la faisabilité des diverses alternatives: redimensionnement du projet initial, réallocation d'une partie de l'eau stockée, ou remplacement par plusieurs ouvrages connectés au cours d'eau. Les représentants agricoles tarnais défendent, avec le soutien d'IRRIGANTS de France, la première solution, qui permettrait aux travaux de recommencer rapidement sur les bases d'un projet qui était déclaré d'utilité publique et d'intérêt général. L'objectif affiché du Gouvernement est maintenant de faire de Sivens « un vrai projet de territoire ».

### Vers une redéfinition du cadre des projets de territoire ?

Proposées par le Député Martin, les réflexions sur les projets de territoire avaient été traduites dans une note de cadrage validée au Conseil National sur l'Eau (CNE) en décembre 2013. IRRIGANTS de France en demande depuis la diffusion pour concrétiser les projets en attente, sans résultat... Or, cette note a été présentée lors d'un CNE extraordinaire le 9 Décembre sous un tout autre format. Complètement réécrite, elle s'avère beaucoup plus dure que la première: abatement des volumes substitués, restriction du périmètre des financements des Agences de l'eau, création d'une clause de revoyure pour les projets, etc... Pire, le MEDDE n'a pas considéré nécessaire d'en informer la profession agricole, pourtant première concernée. IRRIGANTS de France a dénoncé ces méthodes inacceptables par voie de communiqué de presse. Un courrier de la profession a également été adressé à la Directrice de Cabinet de Ségolène Royal pour demander une concertation sur ce dossier. IRRIGANTS de France et les autres OPA comptent bien défendre une mise en place rapide des projets de territoire sur la base de la première note qui avait fait l'objet d'un consensus.

### Sivens dans la ligne de mire de la Commission Européenne

C'est en novembre 2013, et en raison de l'activisme d'Élus Verts d'EELV, que les services de la Commission ont interrogé le Ministère sur la compatibilité de Sivens avec la Directive cadre sur l'eau (DCE). La CE ayant rejeté les arguments du Ministère, la France a été mise en demeure le 26 novembre. Elle a deux mois pour répondre aux griefs de la CE, sur la dégradation de la masse d'eau, et la non-intégration du projet dans le SDAGE sous peine de condamnation. Les travaux engagés pourront servir d'arguments à la France pour justifier de la conformité du nouveau projet.

A l'heure où les ZAD (Zones à Défendre) émergent plus rapidement que les ouvrages de stockage d'eau, il est plus que temps de se (re)poser les bonnes questions. Le Gouvernement doit assumer pleinement ses responsabilités. Pour IRRIGANTS de France, c'est clair, Sivens doit aboutir, et 2015 devra être l'année de la concrétisation de ce projet.

## ■ TRAITEMENTS EN FLORAISON: MOBILISEZ-VOUS !

*Depuis plus d'un an en discussion, l'arrêté encadrant les traitements insecticides et acaricides en période de floraison est en discussion avec l'ensemble des parties prenantes dont l'AGPM. Malgré une ferme opposition de la profession de voir évoluer la réglementation, préférant plutôt une approche au travers la diffusion de fiches de bonnes pratiques par culture, un nouveau projet d'arrêté est désormais en consultation. Pour la filière maïs, le texte prévoit que ces traitements ne pourront se réaliser que dans les 3 heures après le coucher du soleil et dans les 2 heures avant. Et lorsque l'on connaît l'importance de ces traitements pour lutter contre certains ravageurs du maïs comme la pyrale, la sésamie ou l'héliothis, cette proposition est totalement inacceptable. L'AGPM plaide pour une extension des plages de traitements à partir de 14h00, justifiée techniquement sur la base des résultats d'expérimentations menées par Arvalis – Institut du végétal. L'arrêté est en consultation jusqu'au 22 Décembre 2014. Les modalités pour y répondre sont consultables sur le lien suivant: <http://agriculture.gouv.fr/Consultation-publique-protection-abeilles>*

*La mobilisation de tous est indispensable afin de défendre la réalisation de ces traitements dans des conditions pragmatiques et assurant une exposition très faibles des abeilles aux produits.*

## ■ VERDISSEMENT:

*La France a répondu à la Commission pour préciser la couverture hivernale en maïs (date de destruction au 1<sup>er</sup> février et liste des espèces autorisées). Le dispositif d'équivalence devrait in fine être validé au plus tard début mars 2015.*

### BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations au 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2014  
CAMPAGNE 2014/2015

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/11/14	situation au 01/11/13	100 = 01/11/13
Stocks collecteurs agréés	5 342,9	2 327,6	x 2,29
Collecte	7 099,6	3 623,6	195,9
Importations*	81,2	83,3	97,5
Amidonnerie	774,0	764,0	101,3
Semoulerie	132,0	128,0	103,1
Exportations*	1 372,5	1 383,9	99,2
Dt UE	1 315,8	1 208,1	108,9
pays tiers	56,7	175,8	32,2

\*chiffres au 01/10

Utilisations des céréales par les fabricants  
d'aliments du bétail au 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2014  
CAMPAGNE 2014/2015

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/11/14	situation au 01/11/13	100 = 01/11/13
Blé tendre	1 715,7	1 813,6	94,6
Orge	410,8	453,5	90,6
Maïs	988,6	869,4	113,7
Autres céréales	246,9	274,4	90,0
TOTAL	3 362,0	3 410,9	98,6

### PRIX DU MAÏS FRANÇAIS

Prix de marché base juillet	NOVEMBRE 2014 Euro/T	NOVEMBRE 2013 Euro/T
Rendu Bordeaux	139,90	168,30
Départ Eure-et-Loir	135,10	162,7
Majorations mensuelles	3,72	3,72